

Avis adopté à la séance plénière du 27 janvier 2021

Climat, neutralité carbone et justice sociale

Avis du CESE sur le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

Déclaration du groupe de l'Agriculture

La profession agricole a suivi de près le travail mené par la Convention Citoyenne pour le Climat. La mission des citoyens était de répondre à la question suivante : « Comment réduire d'au moins 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 dans un esprit de justice sociale ? ».

Les agriculteurs, au-delà de leur volonté de s'adapter, souhaitent participer à l'atteinte de l'objectif de la neutralité carbone en 2050 en proposant des solutions : notamment par la captation du carbone dans les sols mais aussi par la substitution des produits fossiles grâce à la bioéconomie.

Le secteur agricole, en plus d'atténuer ses propres émissions de GES est prêt -avec l'aide des Pouvoirs publics - à s'engager dans le défi climatique tout en participant à la souveraineté alimentaire de la France.

Cela suppose la mise en œuvre de politiques permettant l'accès à une alimentation, en quantité et qualité suffisantes pour toute la population. Cela suppose également, de manière indissociable, le respect de conditions de production durables via des règles sociales et environnementales adaptées et des conditions de rémunération des producteurs qui assurent la résilience des exploitations.

C'est la base d'un nouveau contrat que nous proposons avec la Société et que nous avons porté auprès des 150 citoyens.

Il nous a semblé tout à fait important que notre Institution donne également son avis. Les corps intermédiaires doivent être associés dans la finalisation et la mise en œuvre des mesures. Cette saisine gouvernementale est une occasion, pour l'ensemble de nos organisations de livrer un point de vue unitaire sur le sujet.

Sur le projet de loi, nous tenons à rappeler en préalable, comme nous avons pu le faire lors des échanges en section, qu'il faut porter une grande attention aux conséquences des mesures qui seront prises en matière de distorsion de concurrence, notamment au niveau européen.

Par ailleurs, plusieurs conditions devront être réunies pour assurer la réussite de la mise en œuvre de ce projet de loi.

Il faut assurer une valorisation des productions françaises pour l'alimentation, la production d'énergies renouvelables et le carbone.

Il faut prendre en compte le temps nécessaire pour la transition écologique et accompagner suffisamment tous les acteurs, au premier rang desquels : les agriculteurs. Cet accompagnement se traduit notamment par un soutien fort de la recherche appliquée qui apportera des solutions adaptées.

Plusieurs mesures suscitent des inquiétudes fortes pour le maintien d'une agriculture diversifiée dans tous les territoires.

Il s'agit notamment de la trajectoire envisagée conduisant à une taxe engrais, le renforcement de la protection judiciaire de l'environnement, l'évolution du droit de l'eau non demandée par les citoyens, un affichage environnemental non fondé sur le cadre européen et une consigne obligatoire pour le verre.

Le groupe de l'agriculture souhaite enfin souligner les avancées de ce projet de loi : le nouveau cadre de la commande publique, la plus grande implication des territoires dans le développement de la programmation pluriannuelle de l'énergie, la compensation carbone à travers des projets locaux et territoriaux contre l'artificialisation du foncier.

Le groupe a voté pour